

Avis aux diplômés

Le port de la toge, du chapeau et du foulard est obligatoire à la cérémonie de remise des diplômes pour tous les étudiants qui reçoivent leur diplôme :

- La contribution aux frais correspondants se fait chacun **auprès de son institution** d'un montant de 50,000LL.
- Le retrait se fait à l'administration du CST – Bâtiment A sur présentation du reçu d'achat issu par l'institution.
- Le règlement et la distribution des toges se feront du jeudi 29-juin au mardi 11-juillet 2017 de **8h00 jusqu'à 14h00**. La distribution des cartons d'invitation se fera pendant la séance de répétition du déroulement de la cérémonie.

Administration CST